Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20261029-2026_C_175-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-175 **Séance du 29 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle An Holl au siège de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO – Jean-Marie GAZENGEL - Véronique BOSSARD-SANGUY - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Héloïse MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) – André DAVY (Broualan) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – René TRELLU (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan)– Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – LEJANVRE Janine (Trans-la-forêt) - Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS) - Marilyne TRECAN (procuration à Louis THEBAULT) - Axel ROUSSEL (procuration à Héloïse MORIN) - Françoise MOUCHEL - Emmanuelle DE BEAUCORPS

Secrétaire de séance : Frédéric LE GRAND

Convocation en date du 20 octobre 2026

Pôle Aménagement et Développement - Service Aménagement et Cadre de vie – Sem'Breizh – Approbation du rapport annuel 2025 et de ses annexes / 5.7 Intercommunalités

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L. 1522-1 et suivants et L.1524-5,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU les statuts de la SEMBREIZH,
VU l'avis favorable du Bureau en date du 21 février 2023 concernant la prise de participation de la Communauté de communes au capital social de la SEMBREIZH pour un montant de vingt mille vingt euros (20 020 €) correspondant à la souscription de mille cent (1 100) actions d'une valeur nominale de dix-huit euros et vingt centimes (18,20 €) émises au pair, à libérer intégralement à la souscription,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2023-C-76 en date du 30 mars 2023, approuvant ladite prise de participation de la Communauté de communes au capital social de la SEMBREIZH,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2024-C-132 en date du 7 novembre 2024, approuvant le rapport annuel 2023,
VU la délibération n°2026-C-115 en date du 30 avril 2026 relative à la désignation de M. GOBICHON en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de l'Assemblée Spéciale et de l'Assemblée Générale de la SEMBREIZH, M. MAINSARD, étant suppléant au sein de l'Assemblée Générale en cas d'empêchement,

CONSIDERANT que le rapport du mandataire de l'exercice 2025 complété de ses annexes doit être approuvé par le Conseil communautaire,

VU l'avis du Bureau en date du 20 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20261029-2026_C_175-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué au Développement économique et à la Transition énergétique,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,
DECIDE

- **D'APPROUVER** le rapport du mandataire de l'exercice 2025, complété de ses annexes,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes relatifs à ce dossier.

Date de publication, le 30 octobre 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Frédéric LE GRAND

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 30 octobre 2026,

Le Président,
François MAINSARD